



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 59/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 18    Votants : 26    Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 20 Septembre 2018.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC., FERTE S., JOUET.

#### PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. SANCHEZ
M. ZAMBONI	à	Mme ARNAL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme SCHINTONE	à	M. CANEZIN
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

**ABSENT EXCUSÉ** : M. DELON.

**ABSENTS** : Mme GARBIN et M. MARTIN.

**SECRETARE** : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel, passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP (Vague 5)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le contrat pour la fourniture de gaz naturel, souscrit auprès d'EDF le 25 octobre 2016, arrive à échéance le 31 décembre 2018.

La fin des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz, oblige désormais les personnes publiques, pour assurer leurs achats de gaz, à passer un marché public afin de mettre en concurrence les opérateurs potentiels.

Afin de les accompagner, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, met en œuvre un dispositif d'achat groupé.

Il est à ce jour le dispositif d'achat public d'énergie le plus important en France, en nombre de bénéficiaires, en nombre de sites et en volume. Il permet ainsi, par une massification de la demande, d'obtenir des prix plus attractifs. A titre d'information, l'économie moyenne pour les personnes publiques ayant adhéré aux précédentes vagues a été de 20% à 25%.

Le marché s'applique pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2019, au 30 juin 2022. Il est intégrable à une date postérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Afin de pouvoir continuer à approvisionner ses bâtiments, et dans l'attente de pouvoir intégrer le dispositif UGAP, un contrat sera passé avec un opérateur, après mise en concurrence, pour la période soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au dispositif d'achat de gaz UGAP\_Vague 5.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 26**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'adhérer au dispositif d'achat de gaz UGAP\_Vague 5.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 28 septembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

